

Monsieur le président,

Nous ne reprendrons pas en totalité toutes les réformes et annonces gouvernementales faites ces dernières semaines tant elles sont nombreuses.

Néanmoins nous en citerons quelques-unes.

Le PPCR («Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations») derrière cet acronyme barbare se cache la mise en chantier de démolition des statuts particuliers des corps nationaux et des règles de gestion, qui garantissent nos droits de fonctionnaires d'État. La CGT ne laissera pas se mettre en place aussi facilement les corps interministériels pour permettre «une meilleure fluidité» comme l'explique Mme LE BRANCHU. Nous savons très bien ce qui se cache derrière le terme de fluidité.

Une baisse des primes et des indemnités. Nous n'oublions pas qu'en deux ans notre prime d'intéressement est passée de 150 € à 100 €

L'Etat s'est aussi servi sur notre indemnité exceptionnelle qui figure sur les fiches de paye des fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998. Nous nous rappelons que cette indemnité avait été instituée pour compenser la **perte de pouvoir d'achat** due à la suppression de la cotisation maladie sur le traitement indiciaire et son remplacement par une CSG de 7,5 % sur la totalité de la rémunération, primes comprises. Aujourd'hui ce gouvernement la supprime au motif que les agents de ce ministère sont trop bien pourvus en prime. Cela est ressenti pour les agents de base comme une provocation supplémentaire et la confirmation d'une politique d'austérité qui se traduit par une baisse effective de nos payes.

La réforme territoriale avec l'aide de la démarche stratégique qui s'annonce devrait remettre en cause définitivement à moyen terme le périmètre départemental de nos directions locales.

La démarche stratégique et son tout internet, la réduction des horaires de réception des services en période creuses, l'abandon de certaines missions, les 3.000 vacances de postes après les mouvements de mutations, les suppressions de postes massives, la baisse des budgets de fonctionnement sont synonymes pour les agents de perte de repères et de dégradation de leurs conditions de travail.

On s'en voudrait d'oublier le retour de la retenue à la source qui est devenu une véritable arlésienne de politique en mal d'annonce de réforme fiscale. On peut ainsi citer M DEBRE en 1966, M GISCARD en 1974, M BRETON en 2007 qui l'ont présenté comme la simplification ultime. Année blanche fiscale en pleine disette budgétaire, refus d'une grande partie des entreprises de ce pays d'avoir une surcharge de travail comptable, un bulletin de salaire dont le nombre de lignes va se multiplier, un manque à gagner pour l'état par un taux de recouvrement plus faible, nous pourrions égrener longtemps la liste des reproches. Dans le même temps, certaines niches fiscales peu connues par le

redevable lambda, très coûteuses pour les finances publiques qui ont été jugées comme totalement inefficaces par la cour des comptes ou le conseil des prélèvements libératoires sont toujours maintenues. Ce maintien provient du fait qu'elles diminuent fortement l'impôt sur le revenu des plus favorisés.

Pendant ce temps-là, en notre nom on négocie dans le plus grand des secrets entre hauts fonctionnaires et avocats des grandes firmes multinationales un traité entre les USA et l'Union Européenne. Un traité qui veut revoir en toute simplicité les normes sociales, environnementales et financières pour permettre l'application d'une politique économique encore plus libérale, encore plus tournée vers les puissants et la dérégulation financière.

Quand nous écrivons que ce gouvernement mène une guerre contre les acquis des salariés, des retraités et des fonctionnaires, nous n'exagérons malheureusement pas.

Au niveau local, si nous siégeons et si nous nous investissons autant dans cette instance, c'est dans le but de ralentir la dégradation des conditions de travail de nos collègues et pour essayer d'éviter des drames. .

Nous allons vous remettre ce jour deux avis écrits sur le Plan Annuel de Prévention 2015 de la DDFiP 17 et de l'ENBD pour qu'ils soient annexés au procès-verbal.

Nous aurions bien voulu nous prononcer sur le plan de prévention annuel du Service des Retraites de L'Etat, mais nous ne pouvons que constater que cette administration n'a fourni, à ce jour, aucun plan annuel de prévention alors que c'est une obligation législative.

Le CHS-CT de ce département prend une place de plus importante dans le paritarisme.

Depuis le 01/01/2015, nous avons participé à 4 réunions plénières et à 5 groupes de travail dont 4 pour la DDFiP 17.

Pour la CGT Finances cet accroissement d'activité est dû aux faits suivants :

- ✓ Le mal être grandissant des conditions de travail des agents.
- ✓ La prise en compte par une partie des directions composant cette instance. des risques juridiques encourus
- ✓ Le rôle du plus en plus grandissant du budget du CHS-CT pour pallier au manque criant des dotations globales de fonctionnement.
- ✓ La dégradation et le non entretien des immeubles occupés par la DDFiP 17
- ✓ La fusion des écoles des douanes.

Nous ne voudrions pas que l'activité de cette instance obère les autres instances notamment le Comité Technique Local de la DDFiP 17.

En tant que représentant du personnel, nous veillerons au maintien et au respect du déroulement de cette instance ne serait-ce que pour marquer un désaccord par un boycott de celle-ci suivant les sujets abordés.

Les représentants CGT Finances de Charente-Maritime